



BAREMES DES HONORAIRES

Tarif de référence (prévu dans l'ART.6 de la loi du 2/6/1970)

VENTE :

PRIX DE VENTE NET	TAUX TTC
Jusqu'à 20 000€	Forfait 2 000 € TTC
de 20 000 € à 60 000 €	10 % TTC
de 60 001 € à 100 000 €	8 % TTC
de 100 001 € à 200 000 €	7 % TTC
de 200 001 € à 400 000 €	6 % TTC
de 300 001 € à 600 000 €	5 % TTC
> 600 000 €	4 % TTC

VENTE EN VIAGER :

Jusqu'à 150 000€	10 % TTC
de 150 000 € à 300 000 €	8 % TTC
Plus de 300 001 €	6 % TTC

LOCATION : Honoraires par location

Organisation de la visite, constitution du dossier candidat, rédaction de bail :

Hors zones tendues et très tendues 6,67 € HT	8,00 € TTC (Territoire Dunkerquois)
---	-------------------------------------

Réalisation de l'état des lieux :

Hors zones tendues et très tendues 2,50 € HT	3,00 € TTC (Territoire Dunkerquois)
---	-------------------------------------

Les honoraires de négociation sont à la charge de l'acquéreur dans le cadre d'un mandat de vente commission acquéreur sauf exceptions

TTC = Toutes Taxes Comprises

Les honoraires comprennent les prestations de visite, de négociation et de constitution du dossier de vente.